

COURCOURY

Flash d'Informations Communales

Express

Edition de JANVIER 2013

A la Une :

Page 1

- ✚ Vœux de la Municipalité

Page 2

- ✚ Conseil Municipal
- ✚ A vos agendas
- ✚ Recensement militaire
- ✚ Sortie de territoire
- ✚ Renseignements Météo

Page 3

- ✚ Calendrier des collectes

CONTACT

Mairie de COURCOURY
Place de Pampilhosa
17100 COURCOURY
05 46 93 18 23

Courriel :
courcoursy@mairie17.com



La Municipalité vous souhaite une bonne et heureuse année 2013

Nous vous invitons à la Cérémonie des vœux

Nous profiterons de cet évènement pour mettre à l'honneur
deux citoyens de notre commune
et accueillir les nouveaux arrivants

Le dimanche 6 janvier 2013

À 15 h 30 à la Maison de la Seugne



A l'issue de cette cérémonie,
nous partagerons
la Galette des Rois.

Nous comptons sur votre présence !



Le prochain **Conseil Municipal** se déroulera le 4 février 2013
à 20 h 00 à la Mairie, toute personne peut y assister

A vos agendas !

Différentes Assemblées Générales se dérouleront à la salle Renée Guillot :

- Vendredi 11 janvier 2013 à 20 h 30 : la *Société des Fêtes*
- Vendredi 18 janvier 2013 à 20 h 30 : la *Cour'Oie*
- Dimanche 20 janvier 2013 à 10 h 00 : Corcosse Amitié

Le recensement militaire dès l'âge de 16 ans

Il concerne les garçons et filles dès l'âge de 16 ans et jusqu'à trois mois au-delà de la date anniversaire. Les jeunes doivent se présenter à la Mairie du domicile munis d'une pièce d'identité nationale en cours de validité.

Sortie de territoire

A partir du 1er janvier 2013, les autorisations de sortie de territoire individuelles et collectives pour les mineurs sont supprimées.

Un mineur pourra franchir les frontières muni de son passeport ou de sa carte d'identité en cours de validité.

Un mineur français, bénéficiaire du droit à la libre circulation prévu par la directive 2004/38 du 29 avril 2004, peut circuler librement sur l'ensemble de l'Union Européenne ainsi qu'en Islande, Norvège, Suisse, au Lichtenstein, à Monaco, en Andorre, à Saint Marin et au Saint-Siège (pour de plus amples informations, les demandeurs seront invités à consulter la rubrique « entrée et séjour » du site « conseils aux voyageurs » du ministère des affaires étrangères.

N'oubliez pas avant votre départ, procurez-vous la carte européenne d'assurance maladie (CEAM). Elle vous permettra d'attester de vos droits à l'assurance maladie et de bénéficier d'une prise en charge sur place de vos soins médicaux, selon la législation et les formalités en vigueur dans le pays de séjour. Au moins 15 jours avant votre départ, demandez votre carte européenne d'assurance maladie (CEAM) à votre caisse d'Assurance Maladie.

La CEAM est valable un an. Elle est individuelle et nominative. Chaque membre de votre famille doit avoir la sienne, y compris les enfants de moins de 16 ans. Aucun document n'est à fournir lors de votre demande.

En pratique, vous pouvez demander votre CEAM :

- par internet : connectez-vous sur [votre compte ameli](#) / rubrique « Mes demandes »,
- par téléphone : composez le 36 46 (prix d'un appel local depuis un poste fixe),
- sur place, en vous rendant dans un des points d'accueil de votre caisse d'Assurance Maladie.

Si vous souhaitez avoir des **renseignements** sur :

La Météo : Météo France : tél : 08 99 71 02 17 ou www.meteo.fr

Risques d'inondations : www.vigicrues.ecologie.gouv.fr

